



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### réglementation

Question écrite n° 18038

### Texte de la question

M. Jacques Desallangre rappelle à M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité les difficultés auxquelles peuvent se trouver confrontées des personnes radiées des services de l'ANPE pour avoir accompli une mission d'intérim. Ces personnes perdent en effet la possibilité d'être informées par l'ANPE d'offres susceptibles de leur correspondre, mais aussi de formations ou de mesures d'accompagnement de recherche d'emploi susceptibles de leur convenir. En outre, une radiation oblige la personne concernée à engager une procédure de réinscription et décale d'autant la perception d'indemnités dues. Il lui demande quelles dispositions le Gouvernement entend prendre pour résoudre ces difficultés.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Desallangre](#)

**Circonscription :** Aisne (4<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18038

**Rubrique :** Chômage : indemnisation

**Ministère interrogé :** Travail, relations sociales et solidarité

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 mars 2008, page 1777

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)